

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Militärverwaltung
Akteure	Schweizerische Volkspartei (SVP)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Porcellana, Diane
Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Porcellana, Diane; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Militärverwaltung, Schweizerische Volkspartei (SVP), 2009 – 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Militärorganisation	1

Abkürzungsverzeichnis

VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
SiK-SR	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
SUVA	Schweizerische Unfallversicherungsanstalt
WEA	Weiterentwicklung der Armee
MG	Bundesgesetz über die Armee und die Militärverwaltung (Militärgesetz)
AO	Verordnung der Bundesversammlung über die Organisation der Armee

DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
CPS-CE	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
SUVA	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
DEVA	Développement de l'armée
LAAM	Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée)
OOrgA	Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Militärorganisation

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 27.01.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En début d'année, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation concernant la **révision partielle de la loi sur l'assurance militaire** (LAM). Il souhaitait aligner les prestations sur celles de l'assurance accident (LAA) au sein de la caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident (CNA/SUVA). Les synergies en matière de gestion qui auraient résulté de la revue des prestations devaient permettre une économie de l'ordre des 10 millions de francs. L'accueil du projet a été mitigé. Le PS, le PLR et l'UDC ont rejeté la révision. Les opposants estimaient que les coûts étaient redistribués dans les comptes de la Confédération et doutaient donc des possibilités d'économie. Ils critiquaient également la perte de couverture des assurés et la référence à la LAA alors que cette dernière était en discussion au parlement. Au vu de ces discussions, le Conseil fédéral a décidé d'attendre la finalisation de la révision de la LAA avant d'entamer une révision de la LAM.¹

MOTION
DATUM: 27.09.2019
DIANE PORCELLANA

Le groupe UDC a demandé au Conseil fédéral de revenir sur la **création d'un commandement du Soutien**. Dans le cadre du Développement de l'armée (DEVA), il est prévu de fusionner en 2023 la Base de l'aide au commandement avec la Base logistique de l'armée et les Affaires sanitaires. L'UDC doute de la pertinence actuelle de cette réorganisation, qui étendra la bureaucratie militaire. Il a demandé en conséquence de modifier la loi sur l'armée (LAAM).

Le Conseil fédéral a soutenu la motion, ne voyant aucune plus-value à la réorganisation par rapport à l'organisation actuelle. En cas d'adoption de la motion, il a précisé que l'ordonnance sur l'organisation de l'armée (OOrgA) devrait être adaptée.

Lors du passage au Conseil national, la motion a été adoptée sans discussion.²

MOTION
DATUM: 16.06.2020
DIANE PORCELLANA

La CPS-CE a proposé par 11 voix et 1 abstention d'adopter la motion relative à la **création d'un commandement du Soutien** après avoir demandé au DDPS les avantages et les inconvénients de la réorganisation. Si elle a reconnu que les potentielles économies de la fusion étaient faibles, les différentes cultures et profils des domaines regroupés, ainsi que l'augmentation des coûts y relatifs, ont motivé sa position.

Suivant l'avis de sa commission, le Conseil des Etats a approuvé également la motion. Le Conseil fédéral devra alors soumettre au Parlement une révision de la loi sur l'armée (LAAM).³

1) FF, 2009, p. 481; DFI, Communiqué de presse, 14.1 (consultation) et 28.10.09 (suspension).

2) BO CN, 2019, p. 1932

3) BO CE, 2020, p. 542s; Communiqué de presse CPS-CE du 27.5.20; Communiqué de presse CPS-CE du 28.1.20